



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des finances

sur le préavis municipal N° 2020 – 05 relatif aux
comptes de l'exercice 2019

Commission composée de :

Séances

Mesdames	Cheseaux	Martine	6
	Crausaz	Virginie	5
	Martin	Danielle	3
Messieurs	Bacca	Marcel-Jacques	6
	Badan	Patrice	5
	Borel	Bernard	5
	Jotterand	Jean-Paul (président)	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CoFin) s'est réunie à 6 reprises pour étudier les comptes, dont une séance commune avec la Municipalité, le Boursier et la commission de gestion et deux en présence de M. Frédéric Borloz, Syndic et responsable des finances. Nous remercions vivement tous les intervenants pour leur disponibilité et les informations fournies.

1. Généralités

Les comptes 2019 présentent un résultat positif pour la 15^e année consécutive. Ils font ressortir un total des recettes de CHF 50'873'095.81 pour des dépenses de CHF 50'858'965.22, soit un bénéfice net de CHF 14'130.22 (perte de CHF 51'550.- prévue au budget).

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserve, du gain comptable des estimations fiscales et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 46'310'103.- alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 40'912'933.-.

La marge d'autofinancement est donc de CHF 5'397'170.- (CHF 3'670'200.- au budget), que l'on peut qualifier de moyenne selon les critères communaux en vigueur. Bien que largement supérieure à la marge de l'exercice 2018, elle n'atteint pas la moyenne des 5 années précédentes (CHF 6'021'784.-). Est-ce un phénomène passager dû au non encaissement de diverses taxes ou à des décomptes provisoires? Ou l'amorce d'un changement? Dans tous les cas, c'est une valeur importante à surveiller de près.

Les recettes réelles sont d'environ 4.1 % supérieures au budget. Relevons les écarts principaux suivants :

- les rentrées fiscales sont meilleures que prévues, en particulier pour les impôts sur les personnes physiques (+ CHF 453'800.-), les droits de mutation (+ CHF 345'400.-) et l'impôt foncier (+ CHF 233'900.-). Par contre, les impôts sur les personnes morales n'ont pas atteint le budget, vraisemblablement en raison des effets de la nouvelle imposition RIE III (- CHF 678'000.-).
- le compte ETACOM enregistre un solde 2018 du Fonds de péréquation pour un montant non budgétisé de CHF 548'100.-
- le compte Prévoyance sociale cantonale enregistre un solde 2018 de la facture sociale non prévu au budget de CHF 324'400.-
- les taxes de raccordement et d'utilisation sont supérieures aux prévisions (+ CHF 243'100.-), ceci sans tenir compte d'un complément éventuel en fonction du résultat d'une procédure en cours avec un gros contributeur.

Les charges réelles sont bien maîtrisées et sont quasiment celles budgétisées (+ 0.2%). Il faut noter que les coûts d'exploitation et d'infrastructures du nouveau bus d'agglomération dépassent le budget de CHF 402'000.-, mais que des économies ont pu être faites sur d'autres postes.

Au sujet du compte ETACOM, qui nous a été relativement favorable en 2019, et sachant que le système de la péréquation est en discussion, il faut espérer que si une nouvelle clé de répartition est introduite, elle tiendra toujours compte de la faible valeur contributive de notre point d'impôt.

L'endettement brut au 31.12.2019 s'élève à CHF 67'254'395.- contre CHF 60'794'780.- au 31.12.2018, soit une augmentation de CHF 6'459'615.-, principalement en raison des constructions scolaires. En terme de dette par habitant, cela représente CHF 6'583.- contre CHF 5'999.- fin 2018.

Signalons encore qu'il n'y a plus de dette nette depuis 2014.

Les cautionnements solidaires à fin décembre 2019 se montent à CHF 5'954'231.-, en diminution de CHF 132'860.- par rapport à fin 2018. Il n'y a pas eu de nouveaux cautionnements durant l'exercice sous revue.

Pour rappel, le plafond d'endettement et cautionnement décidé par le Conseil en début de législature 2016 – 2021 se monte à 100 millions. Mais plusieurs investissements importants ont déjà été votés et d'autres projets indispensables ou désirés sont à venir. Il s'agira donc d'être vigilants et de faire des choix pour maîtriser la dette.

2. Examen détaillé des comptes

La CoFin a procédé à un examen approfondi des diverses positions des comptes de charges et revenus, ainsi que du bilan, en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en demandant leur justification.

Le document remis au Conseil par la Municipalité comporte déjà une série de commentaires en relation avec des comptes particuliers, mais nous souhaitons encore relever les éléments suivants :

Compte 180.3517.83 Bus d'agglomération

Budgétisé CHF 730'000.-, l'exploitation du bus (sans les infrastructures) figure dans les comptes pour CHF 1'010'548.-, soit un dépassement de 38 %. Pourquoi?

Le commentaire sur ce compte parle d'une augmentation des dessertes dès septembre 2019 (mais qui était budgétisée) et de frais de mise en fonction plus élevés.

Au vu des chiffres que nous avons demandé, il s'avère que le budget des charges a été quasiment respecté, mais qu'il manque environ CHF 800'000.- pour atteindre les recettes budgétisées. Le taux de couverture, espéré à 23 % dans la note financière remise au Conseil en juin 2018, n'a atteint en réalité qu'environ 8 % !

Il faut encore ajouter que la facture concernant l'exploitation du bus en décembre 2018, d'un montant d'environ CHF 63'000.-, n'a été envoyée que tardivement et grève les comptes 2019.

La CoFin est consciente des difficultés inhérentes au démarrage d'un tel projet et du fait que l'augmentation du trafic ne peut pas être immédiate, mais il n'est pas acceptable d'avoir si peu de recettes pour le service proposé. Faut-il revoir le système de billetterie et faciliter l'achat des billets? Faudra-t-il réduire ou supprimer certaines lignes très peu fréquentées? La question est posée et il faudra absolument y répondre.

Compte 312.3146.00 Entretien des parcelles

Les travaux d'entretien de la voie-mère (accès chemin de fer dans la zone industrielle) ont été plus importants que prévu. La Confédération a participé aux frais par un versement de CHF 55'000.- comptabilisé dans le compte 312.4232.90.

Compte 350.3011.00 Traitements service d'entretien des bâtiments

Le commentaire figurant dans le rapport mentionne un employé supplémentaire. Or le budget 2019 ne prévoit pas un tel poste.

Il s'agit en fait du remplacement d'un concierge absent pour une longue période en raison de maladie. Tout d'abord par des contrats à durée déterminée, puis par un engagement à durée indéterminée. L'augmentation du poste Traitements, bien que le nombre de collaborateurs actifs soit inchangé, résulte du fait que la commune ne dispose pas d'une assurance perte de gain en cas de maladie.

La CoFin estime depuis plusieurs années que ce risque, qui peut coûter très cher à la commune, devrait être assuré. Elle a suggéré à la Municipalité de demander une offre pour une telle assurance aux compagnies assurant d'autres objets communaux (afin de pouvoir faire pression sur les primes). Sans résultat pour l'instant!

Groupe 450 Ordures ménagères et déchetterie

L'organe de révision relève, comme l'an dernier, que les taxes affectées liées au traitement des ordures ménagères et à la déchetterie ne couvrent pas la quotité des charges fixée par la loi. La CoFin a demandé à plusieurs reprises une ventilation

analytique des coûts de l'ensemble des déchets car les charges indiquées dans les comptes comprennent aussi celles des déchets non urbains, qui sont à couvrir par l'impôt. Nous attendons toujours cette ventilation pour savoir si nous respectons la loi.

Actif du Bilan – Ancienne Maison de Ville

L'Ancienne Maison de Ville fait partie du patrimoine financier de la commune. Or sa valeur au bilan a été répartie par erreur en deux rubriques: CHF 1'171'479.- figurent sous "Investissements du patrimoine administratif" et CHF 3'109'000.- sous la rubrique "Placements du patrimoine financier". Cette erreur, qui ne change pas le total du bilan, devra être corrigée dans les comptes 2020.

3. Amortissements complémentaires et attribution aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou à des amortissements complémentaires.

Pour l'exercice 2019, une réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires dotée de CHF 550'000.- a été créée et des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 407'197.57 ont été réalisés. Le détail figure en page 89 du rapport de gestion.

De plus, un amortissement complémentaire de CHF 2'909'000.- a été effectué sur le poste Ancienne Maison de Ville, amortissement financé par le gain du même montant provenant de la nouvelle valeur de l'estimation fiscale.

Les motivations et choix de ces attributions sont identiques à la politique suivie ces dernières années.

4. Associations intercommunales

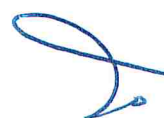
Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes et rapports de gestion des associations intercommunales dont Aigle est partenaire. Nous n'avons pas trouvé de divergences entre ceux-ci et les comptes communaux.

5. Conclusion

La CoFin accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2019 tels que présentés, avec l'attribution aux réserves et les amortissements complémentaires et supplémentaires proposés.

De plus, la CoFin souhaite vous faire part du résultat de l'audit des comptes annuels effectué par la fiduciaire Intermandat SA, à savoir :

- la comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler
- la justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi



- les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction
- les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 sont régulièrement appliquées

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

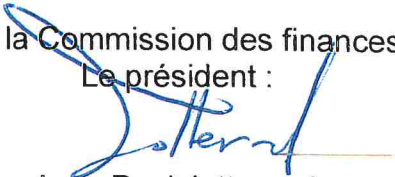
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu	le rapport de gestion sur l'exercice 2019
Où	le rapport de la Commission des finances
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances
Le président :


Jean-Paul Jotterand

Aigle, le 14 août 2020